Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe d'acteurs locaux

Commune de Saint-Christophe, le 12 octobre 2017 à 10h00

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Membres du groupe d'acteurs locaux		
Jean-Claude ARDOUIN	Maire de Saint-Christophe	Présent
Brigitte MOULARD	Adjointe	Présente
Josette MARIN	Adjointe	Présente
Vincent LAVALADE	Adjoint	/
Marie-Claude BILLEAUD	Représentante du syndicat des Rivières	/
Arnaud REMY	Agriculteur	Présent
Philippe BESSON	Agriculteur	Présent
Luc PAILLOU	Représentant ACCA	/
	Fédération de Pêche	/
Fabien MERCIER	Représentant LPO	/
	Représentant du Comité Départemental Rando Pédestre	/
Henri BONNET	Représentant de la propriété foncière	Excusé
Gilbert LIGNERON	Représentant association propriété foncière et agriculteur	/
Autres intervenants (animation de la réunion)		
Caroline SANDNER	IIBSN	Présente
Stéphane GILBERT	CDA, Service environnement	Présent
Olivier VAYRE	CDA, Service eau et assainissement	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Saint-Christophe en date du 27 mars 2014.

Nombre de pages : 13

INTRODUCTION

Monsieur Jean-Claude ARDOUIN accueille le groupe d'acteurs locaux, ouvre la séance et passe la parole à Stéphane Gilbert, qui explique que cette troisième réunion a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain à l'automne 2014 ainsi qu'en juin 2016. C'est également l'occasion d'apporter ou de demander d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche – 18 septembre 2014 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux – 09 octobre 2014 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 03 juillet au 04 août 2017 ;
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux – 12 octobre 2017.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la mairie de Saint-Christophe et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie.

Exemple d'action de communication :

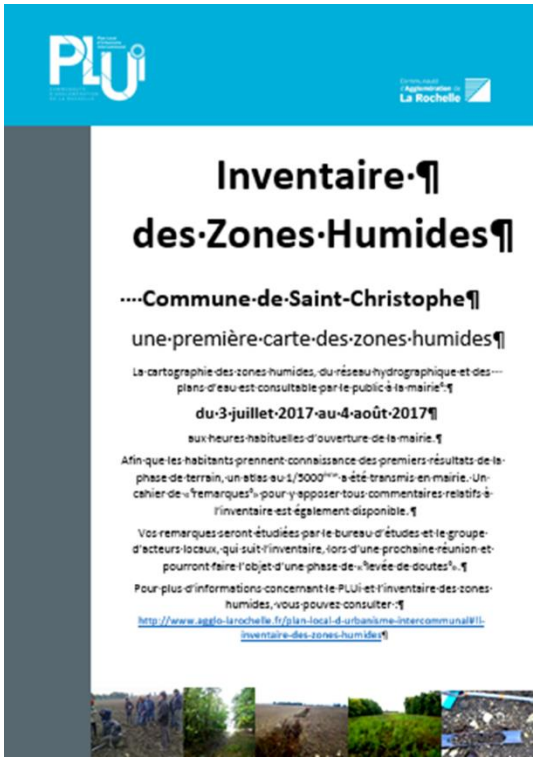
PLUi

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Inventaire
des Zones Humides

Commune de Saint-Christophe

une première carte des zones humides

La cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est consultable par le public à la mairie

du 3 juillet 2017 au 4 août 2017

aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Afin que les habitants prennent connaissance des premiers résultats de la phase de terrain, un atlas au 1/5000ème a été transmis en mairie. Un cahier de « remarques » pour y apposer tous commentaires relatifs à l'inventaire est également disponible.

Vos remarques seront étudiées par le bureau d'études et le groupe d'acteurs locaux, qui suit l'inventaire, lors d'une prochaine réunion et pourront faire l'objet d'une phase de « levée de doutes ».

Pour plus d'informations concernant le PLUi et l'inventaire des zones humides, vous pouvez consulter :

http://www.agglo-larochelle.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal#!i-inventaire-des-zones-humides

Extrait de l'affichage indiquant la mise à disposition des inventaires en mairie de Saint-Christophe

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : ***http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides***.

M. Ardouin précise qu'un article est également paru dans le bulletin municipal, et que la mise à disposition de l'atlas en mairie a été affichée sur le panneau lumineux de la commune.

<u>Résultats de la consultation :</u>

Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire. Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

★ *Rappels généraux sur les zones humides*

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

★ *Méthodologie*

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulement de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de deux sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN ;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
  - Un examen de la végétation,
  - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
  - et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

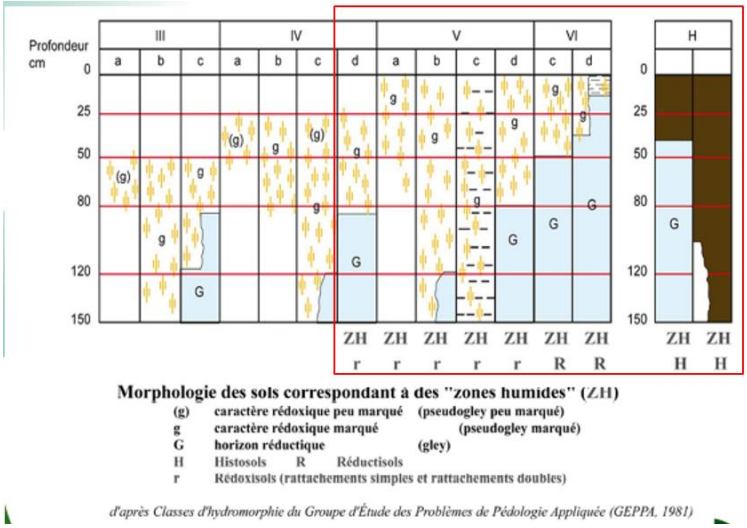

Classes d'hydromorphie correspondant aux zones humides

★ *Définition des secteurs d'inventaire*

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 18 septembre 2014 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur la carte ci-dessous correspond à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire.

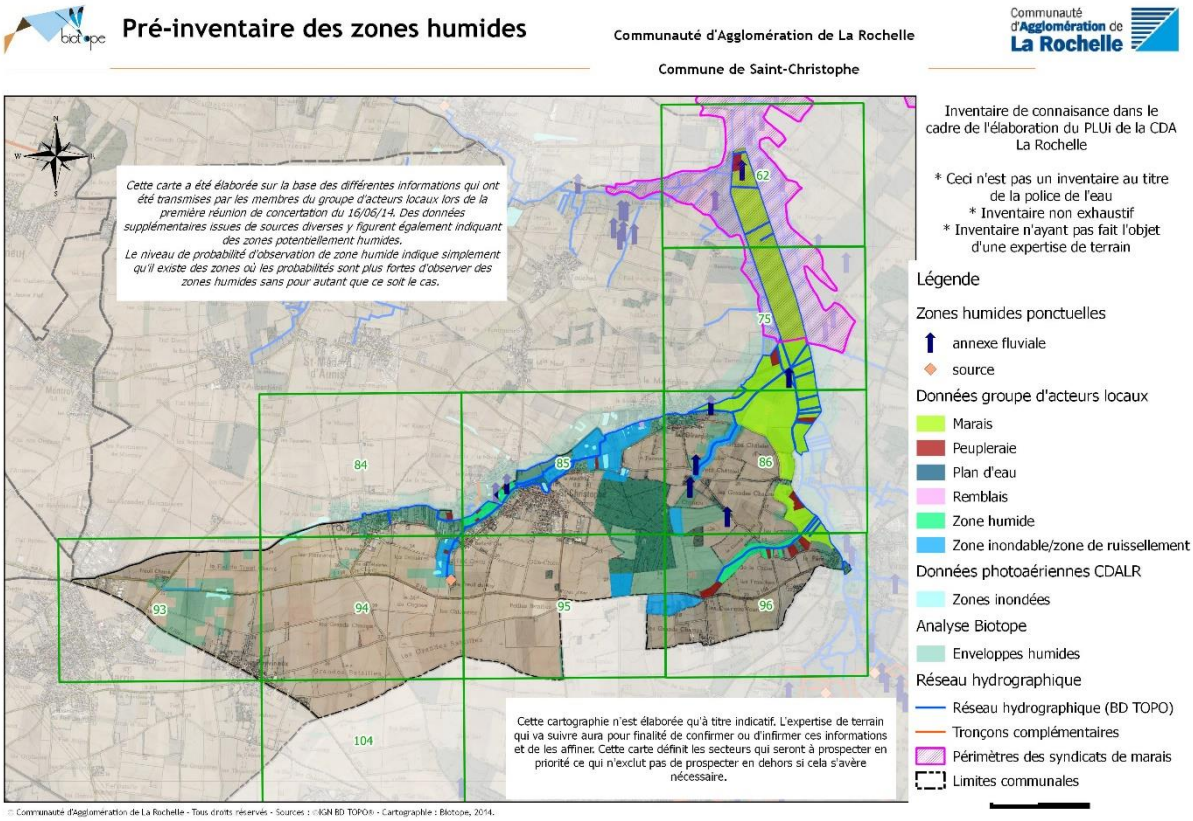

Figure 1 : Pré-inventaire des zones humides – commune de Saint-Christophe

Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de Saint-Christophe ont été menés en plusieurs phases, en novembre 2014 et en juin 2016. Précisons que certains secteurs peu accessibles (notamment au nord de la commune, n'ont pas pu être prospectés. Aucune autre difficulté particulière n'a été rencontrée lors des inventaires.

Au total, **312 points de sondages pédologiques** ont été réalisés sur Saint-Christophe. Pour chacun de ces points, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

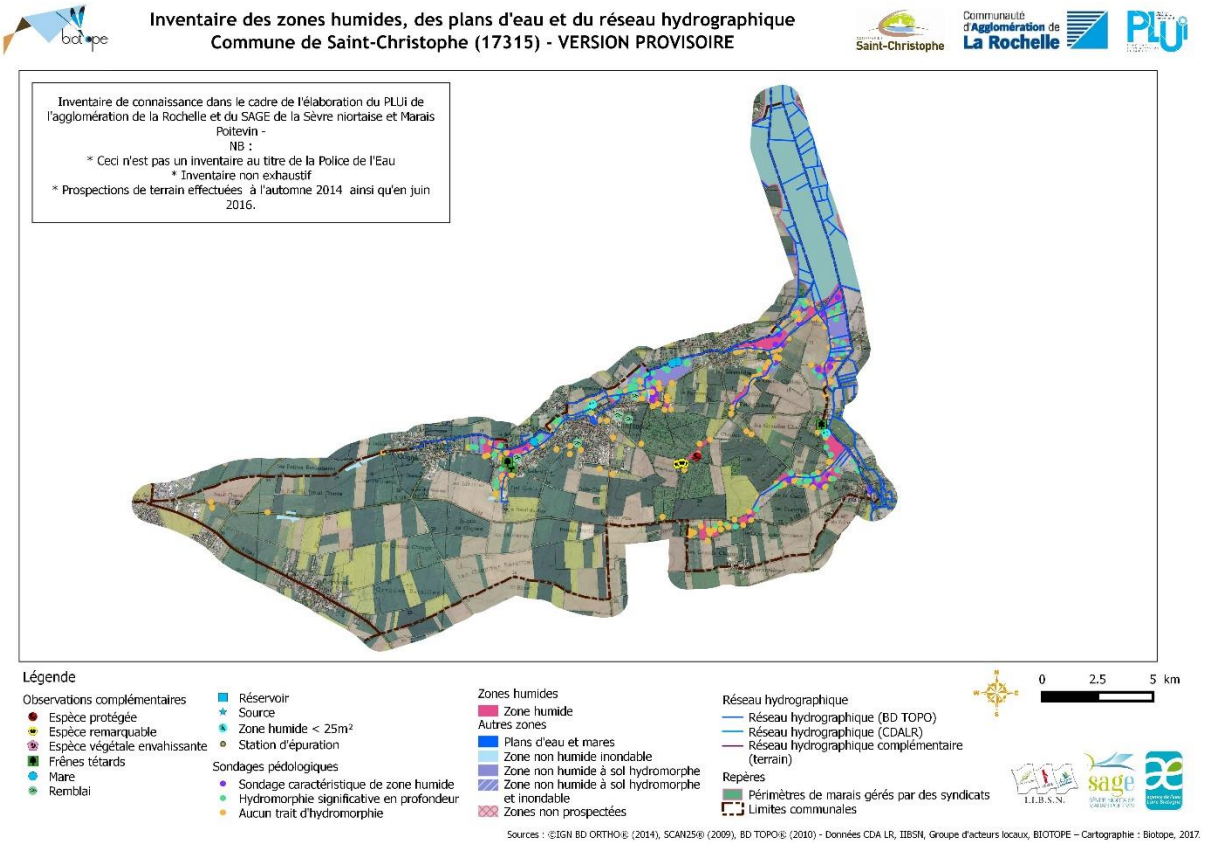

Figure 2 : Cartographie générale des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides d'intérêt de la commune de Saint-Christophe

Sur la commune de Saint-Christophe, **53 ha de zones humides** ont été identifiées en dehors des périmètres de marais gérés (Figure 2). 20 ha de zones humides ont été identifiés sur critère habitat (prairie humide, communauté à hautes herbes) et 33 ha sur critère sol.

Ce résultat est à compléter par la zone humide du Marais poitevin déjà identifiée d'une surface de 62,32 ha portant la surface totale de zone humide à 115,32 ha soit 8 % du territoire communal.

1/3 des zones humides recensées sont de type prairies ou des fourrés, 22% sont des boisements et les 45% restants sont des terres agricoles ou habitats artificialisés. (Figures 3 et 4).

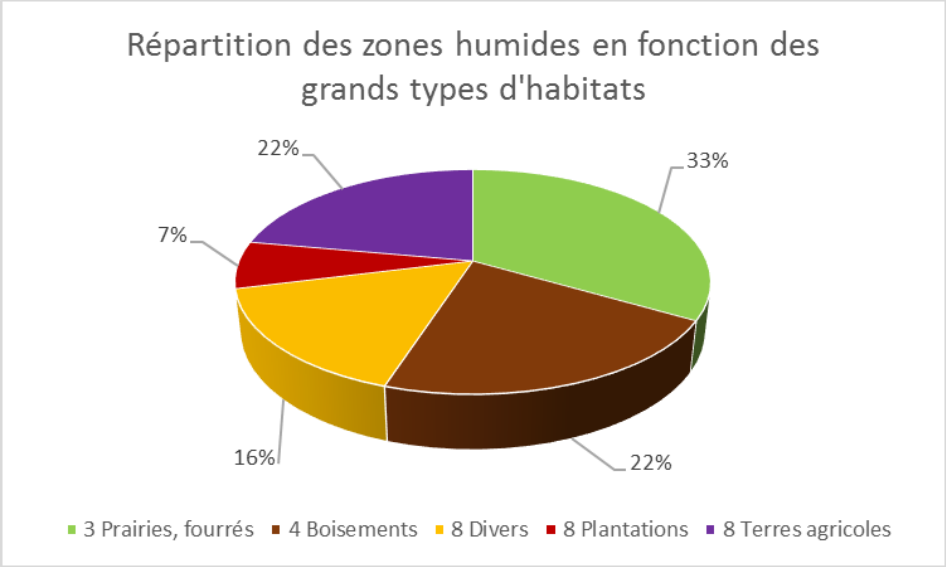

Figure 3 : Diagramme de répartition des zones humides recensées sur Saint-Christophe en fonction des grands types d'habitats

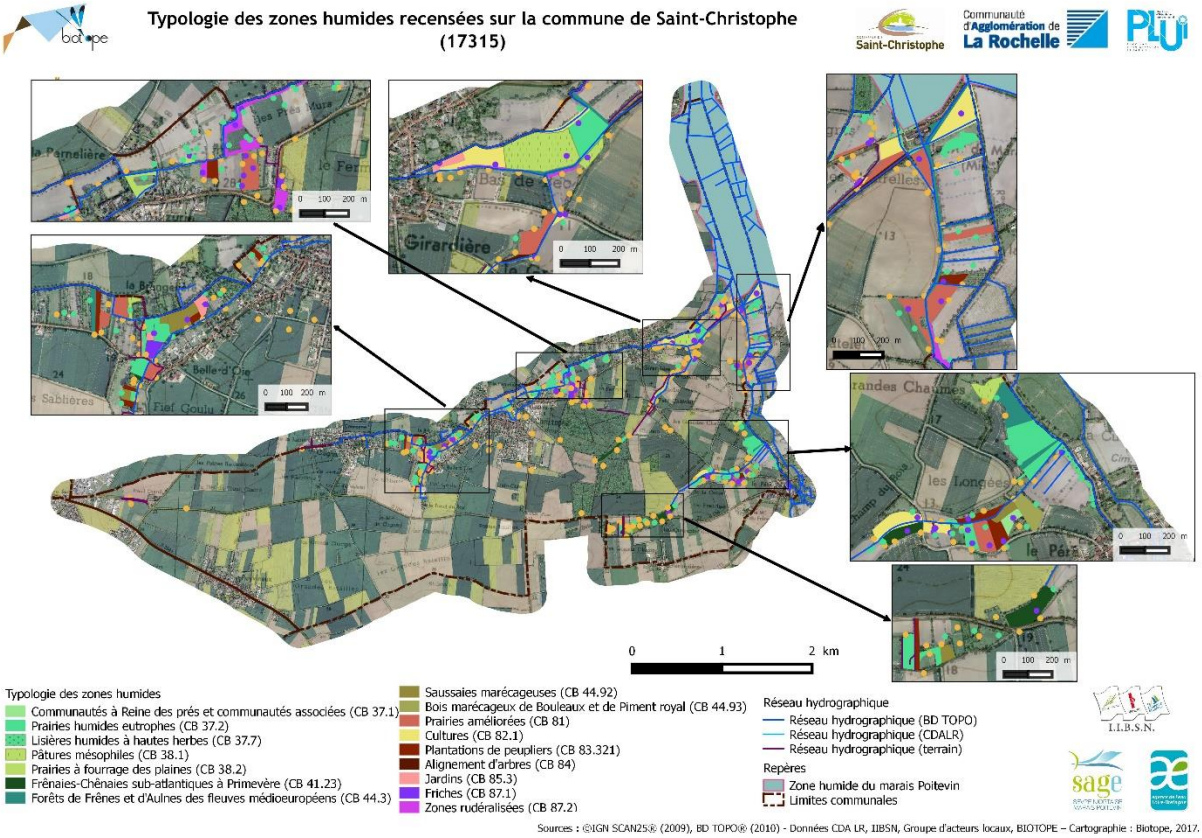

Figure 4 : Cartographie des typologies des zones humides recensées sur la commune de Saint-Christophe.

Outre les zones humides recensées, plusieurs zones non humides mais jouant un rôle vis-à-vis de la gestion de l'eau sont été répertoriées. Parmi elles,

- Environ 38 ha, inondables ou non, sont qualifiés d'hydromorphes – présentant des traces de présence prolongée d'eau dans le sol au-delà des seuils fixé par l'arrêté du 24 juin 2008

modifié en 2009 - (Figure 5).

- Près de 5 ha sont qualifiés d'inondables, ne présentant pas de traces d'hydromorphie en profondeur.

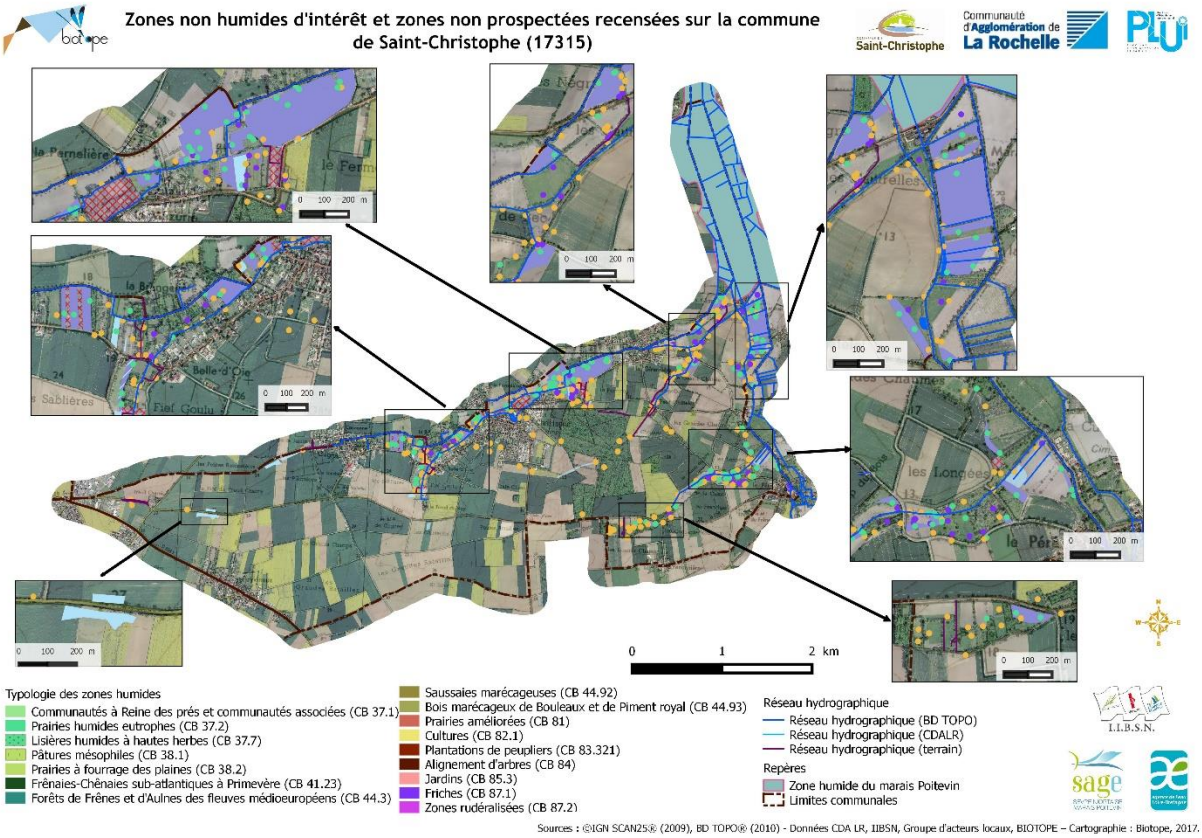

Figure 5 : Cartographie des zones non humides d'intérêt et des zones non prospectées inventoriées sur la commune de Saint-Christophe.

En dehors du périmètre de marais gérés, 5 mares ont été recensés au nord ainsi qu'à l'est de la commune. Un plan d'eau communal a également été observé près du Château. Il y a de la renouée à côté, en cours d'éradication. M. Gilbert conseille de la bâcher.

Près de 4,5 km de réseau hydrographique complémentaire ont également été ajoutés au réseau existant (Figure 6).

Signalons également la présence de plusieurs observations ponctuelles liées à des espèces remarquables et/ou protégées - 3 stations de Fritillaire pintade, espèce végétale patrimoniale, 1 station de Séneçon de Rodez *(Senecio ruthenensis*) ainsi que 3 arbres têtards favorables aux insectes saproxylophages. Deux zones humides de type mégaphorbiaie de moins de 25 m² ainsi que 6 zones de remblai ont également été répertoriées. (Figure 7).

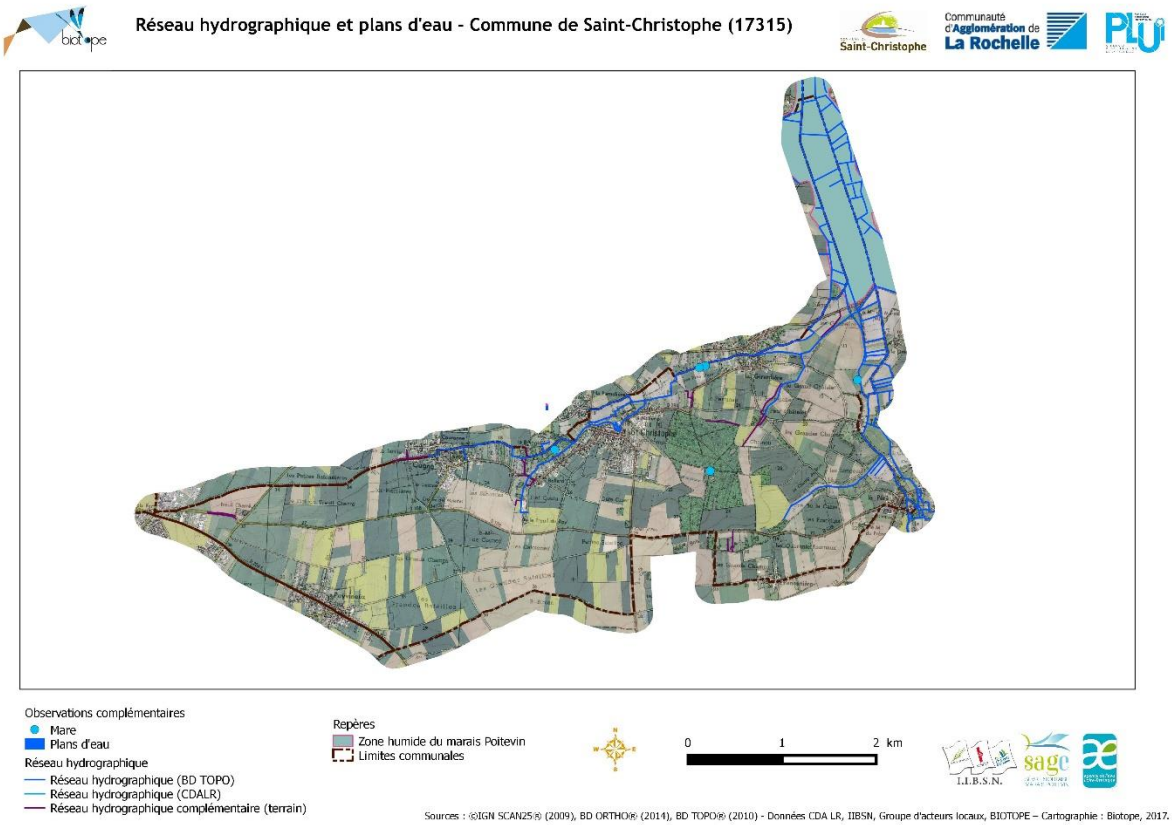

Figure 6 : Cartographie des plans d'eau et du réseau hydrographique recensés sur la commune de Saint-Christophe.

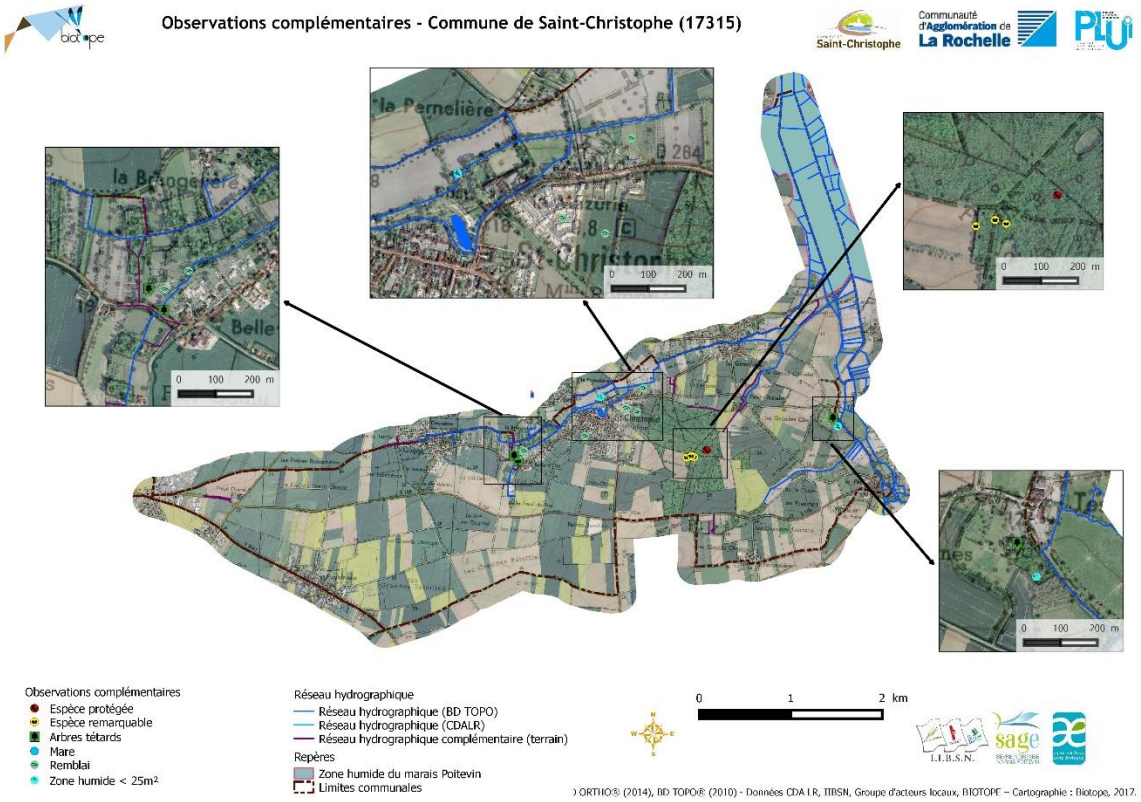

Figure 7 : Cartographie des observations complémentaires recensées sur la commune de Saint-Christophe.

BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

Les échanges relatifs à la commune sont présentés dans le même ordre que lors de la réunion. Les planches non citées ci-dessous n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

- Planche 3 : un secteur est à vérifier. Une erreur a été faite sur la typologie du sondage entouré en noir ci-dessous. **Des sondages complémentaires seront réalisés sur cette parcelle pour mieux en comprendre le fonctionnement**.

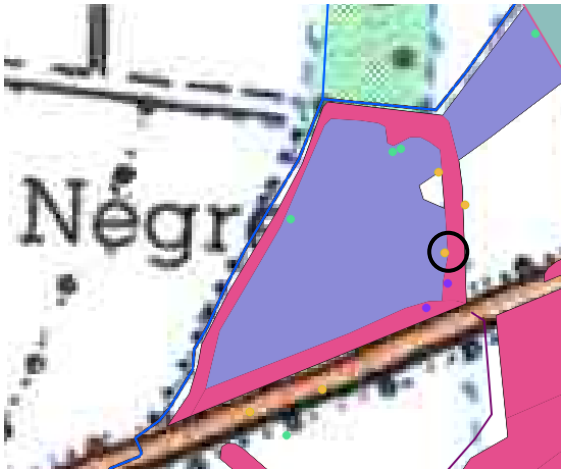

Extrait de l'atlas de Saint-Christophe – planche 3

Planche 5 : une erreur dans le remplissage du champ « profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie » a été corrigée (sondage entouré en bleu). **La zone inondable a donc lieu d'être**. En revanche plusieurs points de sondages (entourés en noir) ne présentent pas de traces d'hydromorphie en profondeur alors qu'ils sont intégrés dans une zone hydromorphe. La zone hydromorphe à l'est de la zone humide a ainsi été supprimée. **L'ouest de la zone fera l'objet d'1 à 2 sondages complémentaires de façon à affiner le tracé de la zone hydromorphe.** La station d'épuration à l'est de la zone a été ajoutée dans les observations ponctuelles.

Extraits de l'atlas de Saint-Christophe - planche 5

- Planche 6 : la zone en bleu foncé (plans d'eau et mares) n'a pas lieu d'être. Il s'agit d'une zone non hydromorphe inondée une partie de l'année.

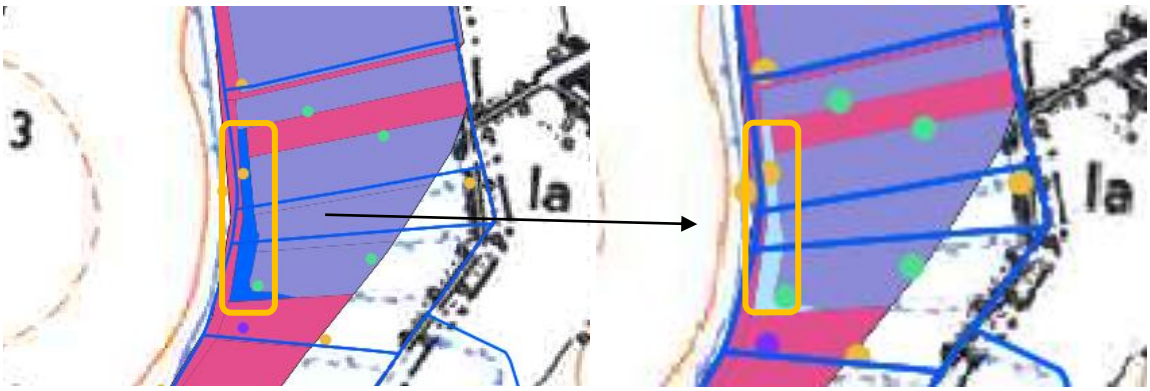

La mare identifiée plus au sud dans la zone de marais est en réalité un réservoir pour l'irrigation.

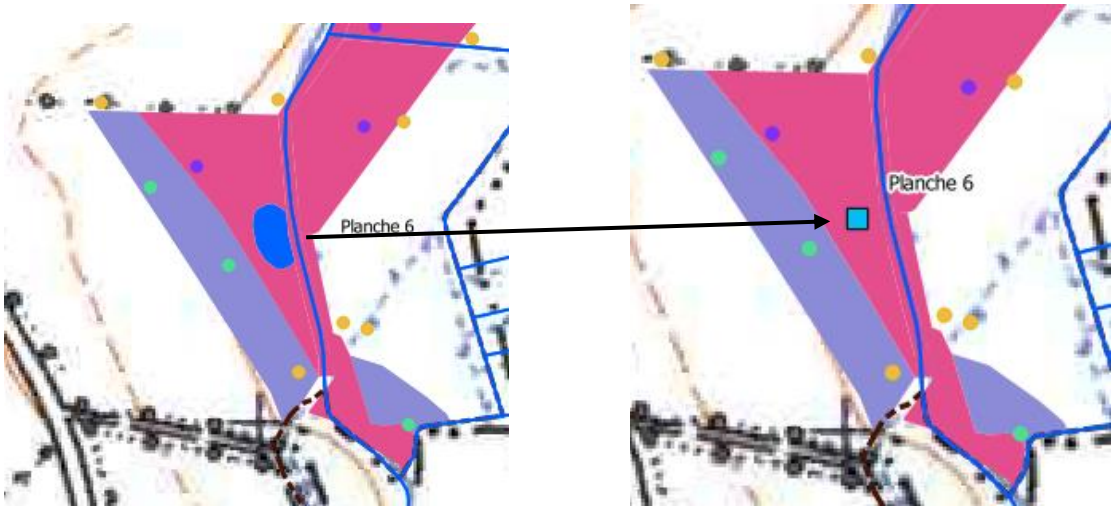

Extraits de l'atlas de Saint-Christophe – planche 6

- Planche 8 : la zone inondable est à restreindre d'après les photographies aériennes de 2013 prises par la CDA, mais la route a bien été coupée en 2003

- Planche 9 : une zone inondable est à basculer en zone hydromorphe au vu du résultat des sondages. Une zone non prospectée est à ajouter au sud de la Brangelière. Un sondage hydromorphe (entouré en orange sur la carte à droite) et est identifié au sud de la zone humide. Par ailleurs, le groupe d'acteurs locaux signale la présence des sources du Saint Christophe de part et d'autre du fossé en aval du Treuil du Roy.

Extraits de l'atlas de Saint-Christophe – planche 9

- Planche 10 : une espèce végétale envahissante, la Renouée du Japon est identifiée au droit du bourg de Saint-Christophe.

- Planche 11 : Trois secteurs sont à préciser. Une zone hydromorphe a été identifiée au niveau du secteur 1. Seul un sondage non hydromorphe la délimite au sud. **2 à 3 sondages sont nécessaires pour délimiter cette zone hydromorphe**.

Un sondage hydromorphe a été réalisé au sud de la route à proximité d'un sondage non hydromorphe. **Quelques sondages complémentaires sont à faire dans ce secteur de façon à vérifier la présence ou non d'une zone hydromorphe au sud de la route**.

Une zone hydromorphe été identifiée dans le secteur 3. Elle nécessite d'être étendue au sud compte tenu de la présence d'un sol hydromorphe. **Quelques sondages complémentaires sont également nécessaires au droit de cette zone hydromorphe pour en affiner les limites.**

Extraits de l'atlas de Saint-Christophe – planche 11

- Planche 16 : un sondage hydromorphe a été identifié au nord de la zone humide. **1 à 2 sondages complémentaires sont nécessaires dans le but de confirmer la présence d'une zone hydromorphe dans le secteur et d'en dessiner les limites**.

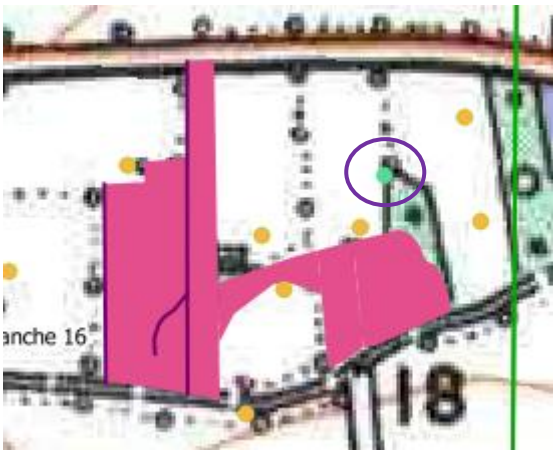

Extrait de l'atlas de Saint-Christophe – planche 16

- Planche 17 : Dans le secteur le plus à l'ouest en limite avec la planche 17, un sondage non hydromorphe était inclus dans une zone non humide à sol hydromorphe. La zone hydromorphe a

été retracée pour tenir compte de la réalité du terrain en s'appuyant sur la topographie et les résultats des sondages.

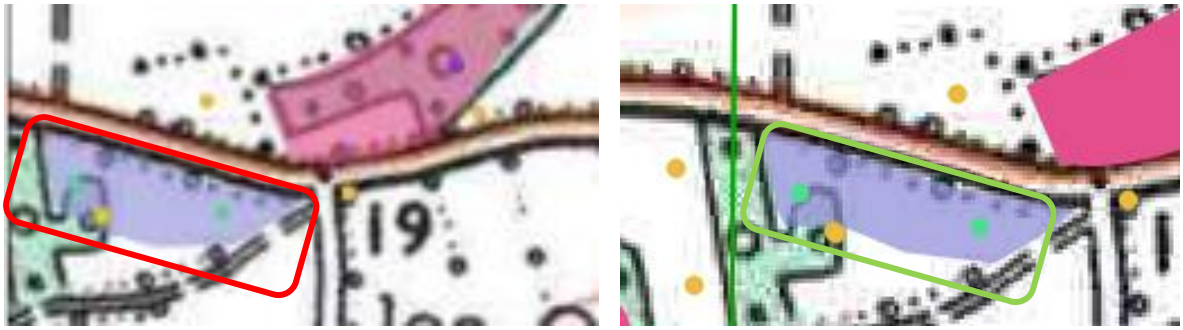

Extraits de l'atlas de Saint-Christophe – planche 17

Remarques/questions diverses

Un des agriculteurs, M. Besson souligne les incohérences liées aux profondeurs d'apparition des traces d'hydromorphie. Il mentionne notamment les jachères qui apparaissent en zones humides alors que les terres cultivées alentours ne le sont pas du fait d'apparition de traces au-delà de 25 cm de profondeur. Il s'agit d'une limite connue de l'arrêté qui définit les zones humides. Habituellement, une certaine cohérence se dégage néanmoins avec les zones non humides à sol hydromorphes.

Il ajoute également qu'en fonction du positionnement des sondages, leurs résultats peuvent être faussés notamment au niveau des inter rangs. Clémence OLLIVIER précise que les sondages sont autant que possible localisés dans des zones homogènes non soumises à des effets bordures même si elle convient que les zones les plus tassées car soumises au passage répété des tracteurs ne sont pas toujours clairement identifiables sur le terrain.

La question des contraintes réglementaires liées aux zones humides est également abordée. Aujourd'hui la réglementation est inchangée et reste celle liée aux procédures de déclaration et d'autorisation liée à la Loi sur l'Eau. Les agriculteurs expriment leur inquiétude quant aux éventuelles futures contraintes. Cette question du monde agricole est récurrente et personne ne sait comment la réglementation pourrait évoluer.

M. REMY et M. BESSON s'accordent à dire que l'impact d'éventuelles contraintes règlementaires serait modéré sur le territoire de Saint-Christophe compte tenu du nombre d'exploitants potentiellement concernés par ces zones humides (part de zones humides estimée à 1 à 2 ha par exploitant). Il n'en est pas nécessairement de même sur d'autres territoires voisins pour qui les conséquences associées pourraient être plus fortes. D'après M. Besson, c'est le cas sur la commune de St Médard, sur laquelle il y a en plus des incohérences de délimitation.

Prochaines étapes

La plupart des modifications ayant été faites en direct lors de la réunion, l'inventaire des zones humides, des zones non humides d'intérêt et des plans d'eau est considéré comme globalement représentatif du territoire par les acteurs présents.

Des retours de terrain sont toutefois nécessaires dans certains secteurs pour affiner le tracé de

zones hydromorphes. Le nombre de sondages est estimé à environ 15 sondages.

Une fois validé sur le principe par le GAL, l'inventaire sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation si possible avant la fin d'année 2017. Etant donné que la commune de Saint-Christophe est située sur le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin, l'inventaire a fait l'objet d'un suivi par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et sera présenté et soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.